



MAIRIE

12 Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18 – Fax 02 31 77 34 02
mairie@villersbocage14.fr
<https://www.villersbocage14.fr>

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-043

OBJET : ARRÊTÉ TEMPORAIRE - RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL

- Le Maire de la commune de Villers-Bocage,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-6,
- Vu le code de voirie routière et notamment son article L.113-1 et suivants,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-061 en date du 18 juillet 2022 fixant les tarifs des droits d'occupation du domaine public,
- Vu la charte d'occupation du domaine public à usage commercial portant réglementation de l'occupation du domaine public par les terrasses, terrasses déportées, étalages, mobiliers et accessoires, présentée en conseil municipal le 18 juillet 2022,
- Vu l'arrêté n° 2025-63 du 1^{er} juillet 2025 autorisant l'établissement « AU TEMPS DE LA ROSE » situé 11-13 rue Pasteur à Villers-Bocage à utiliser le domaine public communal ;
- Considérant que l'occupation du domaine public est subordonnée au respect des conditions fixées par l'autorisation délivrée par la commune ;
- Considérant notamment l'obligation faite au bénéficiaire de justifier d'une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à cette occupation ;
- Considérant que, malgré les différentes demandes formulées par la commune, Mr Maxime COLIN et Mme Chloé SIMON, n'ont pas transmis d'attestation d'assurance en cours de validité ;
- Considérant la dernière relance effectuée le 4 mars 2026 par Benoit DARCY, policier municipal, et accordant un délai jusqu'au mardi 10 mars 2026 inclus pour la présentation d'une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Considérant que le 11 mars 2026 aucun document n'a été produit par Mr Maxime COLIN et Mme Chloé SIMON ;
- Considérant que cette situation ne permet pas de garantir la couverture des dommages susceptibles d'être causés aux tiers ou au domaine public ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'autorisation d'occupation du domaine public accordée à Mr Maxime COLIN et Mme Chloé SIMON, exploitants du commerce AU TEMPS DE LA ROSE, pour l'installation d'un étalage et de mobilier sur le trottoir situé 11-13 rue Pasteur à Villers-Bocage, **est retirée** à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 :

Tous les dispositifs mis en place devront être retirés du domaine public dès notification du présent arrêté.



Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté par :

- affichage (site internet communal),
- notification à l'intéressé(e) par le maire ou le policier municipal,
- ampliation du présent arrêté au comptable de la collectivité, à la gendarmerie, à la police municipale.

Villers-Bocage, le 11 mars 2026

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER

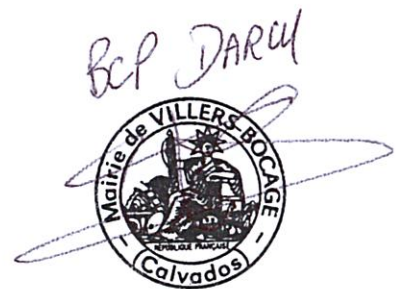


Arrêté notifié le
Signature de l'intéressé(e)

12/03/26

Notifié le 12/03/26
à 15h44

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
auprès du tribunal administratif de Caen
(par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen
ou par voie dématérialisée via l'application
« Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)
dans un délai de deux mois à compter de sa notification



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AI-014-211407523-20260312-ARRETE20260